

Affaires courantes

Transports Canada : a) 1 235 000 \$ pour le coût des remorqueurs qui avaient été affrétés pour faciliter la navigation sur le fleuve Saint-Laurent

Anciens Combatants Canada : a) 7 763 582 \$
 b) i) 2 433 \$
 ii) 428 899 \$
 iii) 2 608 501 \$
 iv) 900 210 \$

[Traduction]

Mme le vice-président: On a répondu à la question énumérée par le secrétaire parlementaire.

M. Worthy: Madame la Présidente, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

M. Boudria: J'invoque le Règlement, madame la Présidente. Puisqu'on parle des questions au *Feuilleton*, je dois porter à l'attention de la Chambre que, le 25 février, le gouvernement a répondu à la question n° 411, qui avait été inscrite au *Feuilleton* à mon nom. La seule réponse que le gouvernement ait fournie, c'est qu'il refusait de répondre à la question.

Je ne crois pas qu'aucune disposition de notre Règlement permette au gouvernement de refuser de répondre à une question au *Feuilleton* ou de donner comme réponse qu'il refuse de répondre. Puis-je demander à la présidence d'examiner l'affaire?

Ma question est très simple. J'ai demandé au gouvernement du Canada combien de cartes d'adhésion à des clubs de golf avaient été achetées à l'intention des cadres de la Société canadienne des postes. Ces mêmes personnes sont en train de fermer les bureaux de poste ruraux de ma circonscription. Je voulais savoir combien d'argent avait été consacré à l'achat de cartes d'adhésion à des clubs de golf, et à qui ces cartes étaient destinées. Le gouvernement m'a simplement répondu qu'il ne communiquerait cette information qu'aux cadres en question.

Par l'intermédiaire d'un rappel au Règlement, je porte cette affaire à l'attention de la Chambre et à votre attention, madame la Présidente, en espérant que vous pourrez m'éclairer. Je voudrais que vous étudiez la question et que vous fassiez part de votre réponse en temps opportun.

M. Worthy: Madame la Présidente, je ne suis pas en mesure de régler cette affaire. Je ne suis pas au courant, mais je vais l'examiner avec l'aide des personnes compétentes. Le gouvernement devrait pouvoir répondre au député dans un court délai.

Mme le vice-président: Je remercie le député de Cariboo—Chilcotin. La présidence examinera également la question.

Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

Mme le vice-président: Passons à l'ordre du jour.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. David Dingwall (Cape Breton—Richmond—Est): J'invoque le Règlement, madame la Présidente. Nous avons tenu des discussions préalables, mais je ne suis pas certain si mon collègue à ma gauche en a été informé. Nous sommes en train de débattre le projet de loi C-98 à l'étape de la deuxième lecture, ce qui sera suivi du débat sur le projet de loi C-91, Loi modifiant la *Loi sur la gestion des finances publiques* et d'autres lois en conséquence.

Nous nous sommes entendus de ce côté-ci de la Chambre pour passer au débat sur le projet de loi C-91 à l'instant, en fait, s'il y a consentement unanime.

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Je dis non à cette proposition, madame la Présidente.

Mme le vice-président: Bien que le député refuse le consentement unanime, je ne pense pas que ce soit essentiel à cette étape.

Après la période des questions, le gouvernement est libre de mettre en délibération la mesure législative de son choix.

M. Georges S. Baker (Gander—Grand Falls): J'invoque le Règlement, madame la Présidente. Je n'ai pas entendu le gouvernement mettre en délibération le projet de loi C-91.

M. Dingwall: Tout ce que j'ai à dire, madame la Présidente, c'est que si le gouvernement décide de mettre en délibération le projet de loi C-91, il peut le faire d'après